

**Délibération n° 2020-40 en date du 5 novembre 2020
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à une inscription, à des renouvellements d'inscription et à une radiation
au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Sur proposition de la directrice du Département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription et au renouvellement d'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels ou collectifs, au vu de leurs performances sportives ;

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence d'un sportif dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Est radié du groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

Article 5 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 5 novembre 2020.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

Annexe 1 à la délibération n° 2020-40
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 novembre 2020 :
Inscription d'un sportif dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Sasha	ZHOYA

TOTAL	1
--------------	----------

Annexe 2 à la délibération n° 2020-40
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 novembre 2020 :
Renouvellements d'inscription de sportifs dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Mame Ibra	ANNE
Boxe	M.	Sofiane	OUMIHA
Haltérophilie-musculation	Mme	Manon	LORENTZ
Haltérophilie-musculation	Mme	Dora	TCHAKOUNTE
Judo	M.	Walide	KHYAR
Rugby à XIII	M.	Ilias	BERGAL

TOTAL

6

**Annexe 3 à la délibération n° 2020-40
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 novembre 2020 :
Radiation d'un sportif du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Ski	M.	Pierre	VAULTIER

TOTAL

1